

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Ministry of Training, **Colleges and Universities**

Division du soutien aux apprenants au niveau postsecondaire

Advanced Education Learner Supports

Division

Bureau du surintendant

Office of the Superintendent

Direction des collèges privés d'enseignement professionnel 77, rue Wellesley Ouest

Private career Colleges Branch

77 Wellesley Street West, Box 977

C.P. 977

Toronto ON M7A 1N3

Toronto (Ontario) M7A 1N3

Détails de l'avis de contravention

Par. 49 (1), Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel (la « Loi »)

13 août 2019

Ces détails sont publiés à la suite de la délivrance d'un avis de contravention avec pénalité administrative du surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel conformément au paragraphe 39 (1) de la Loi, pour lequel aucune révision n'a été demandée.

Date d'entrée en vigueur initiale : 23 juillet 2019.

Heather Elliott

Mindful Change 9, rue Broad, bureau 306 Brockville (Ontario) K6V 6Z4

Description:	Montant initial:
Article 11 de la Loi – Restrictions : publicité et incitation En juin 2019, un délégué du surintendant (le « délégué ») a consulté le site Web de Mindful Change. Le désigné a noté que l'entreprise annonçait cinq cours de quatre jours, tous préalables au suivant, suivis d'un stage de plus	1 000,00 \$ par jour jusqu'à ce que l'entreprise soit conforme

Description:	Montant initial:
de 200 heures, représentant un programme de formation professionnelle	
au sens de la Loi.	
Paragraphe 8 (1) de la Loi – Interdiction de dispenser des programmes de formation professionnelle	1 000,00 \$ par jour jusqu'à ce que l'entreprise
Les 25, 26 et 27 juin 2019, des délégués ont posé des questions par	soit conforme
courriel et par téléphone à Mindful Change relativement à la formation	
professionnelle offerte. Les renseignements fournis aux délégués ont	
confirmé l'information publiée sur le site Web, à savoir que le programme	
de formation de Mindful Change excédait le seuil d'exemption pour les	
droits (2 000 \$) et pour les heures (40) selon la Loi.	
Art. 7 de la Loi – Interdiction d'exploiter un collège privé d'enseignement professionnel	1 000,00 \$ par jour jusqu'à ce que l'entreprise
Les renseignements recueillis par les délégués du surintendant sur le site	soit conforme
Web, par courriels et lors d'appels téléphoniques de Mindful Change ont	
démontré que l'entreprise dispensait une formation professionnelle	
correspondant à la Classification nationale des professions (CNP)	
nº 4151 – Psychologues et nº 4212 – Travailleurs/travailleuses des	
services sociaux et communautaires.	
TOTAL	2 000 00 ft
TOTAL	3 000,00 \$